

Siège social Abyss expertise 82 Cours de verdun 01100 Oyonnax
SARL au capital de 15 400 Euros Tel : 04 74 73 67 15 / Fax : 08 26 16 67 45
E- mail : berthetalain@wanadoo.fr WWW.ABYSS-EXPERTISE.COM

ABYSS EXPERTISE
6 Rue de l'Annexion
74000 Annecy

Réf. Mission : 0082010211
Technicien : Mr Dominik Antic

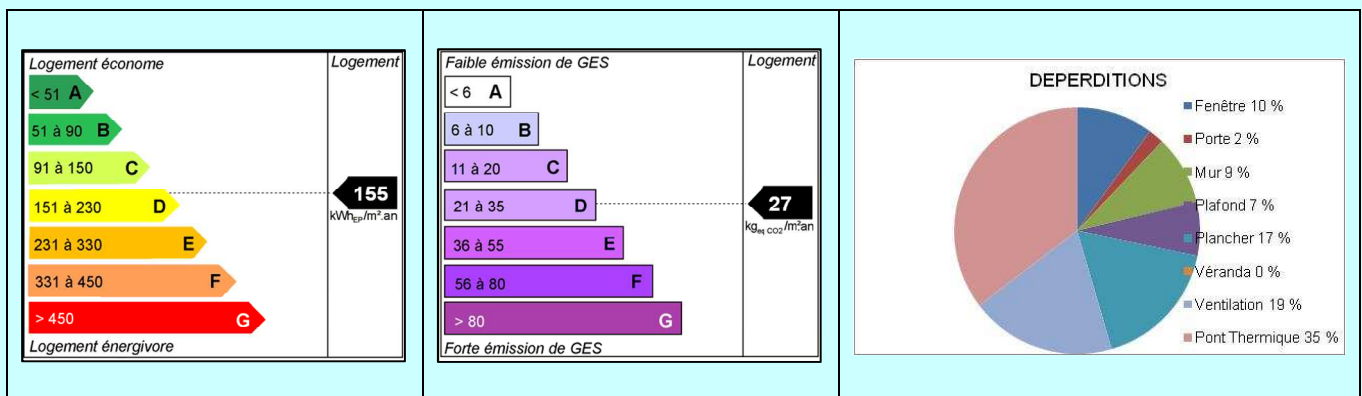
Diagnostic de Performance Energétique

Situation de l'immeuble

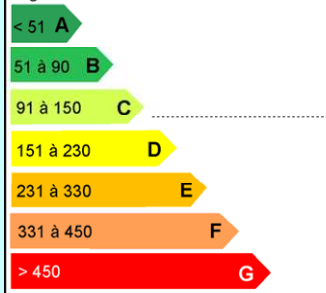
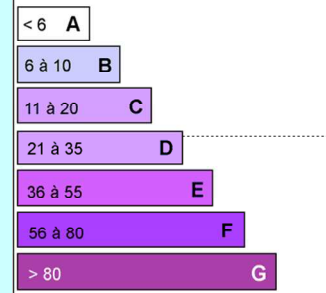
137, route de Collonge

74160 BOSSEY

Existant



Effet des recommandations

<p>Recommandation 1 : ECS solaire individuelle => 851.4 Eur/an</p>	<p>Logement économe</p>  <p>Logement énergivore</p>	<p>Logement</p> <p>141 kWh_{EP}/m².an</p>	<p>Faible émission de GES</p>  <p>Forte émission de GES</p>	<p>Logement</p> <p>23 kg_{eq CO2}/m².an</p>

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

N° : 0082010211 Valable jusqu'au : 14/07/2020 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : 2007 Surface habitable : 124 m ² Adresse : 137, route de Collonge 74160 BOSSEY	Date : 15/07/2010 Diagnostiqueur : Dominik Antic ABYSS EXPERTISE 6 Rue de l'Annexion 74000 Annecy Signature : 
Propriétaire : Nom : 137, route de Collonge Adresse : 74160 BOSSEY	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

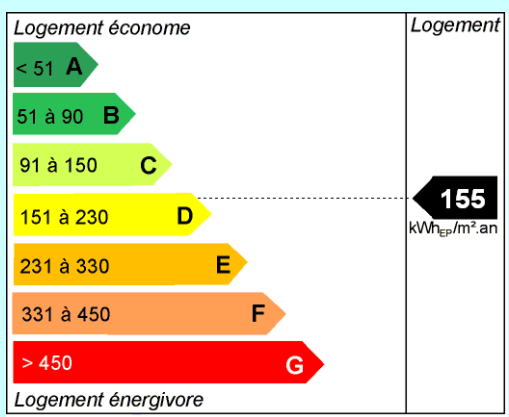
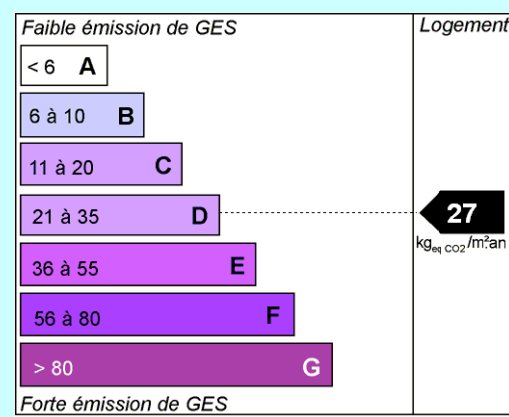
Ce document a été produit selon l'arrêté no *SOCU0751057A* du 3 mai 2007 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal d'habitation proposés à la location en France métropolitaine

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 15c, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2006.

	Consommation en énergies finales	Consommation en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	16 627 kWh _{EF} /an	16 627 kWh _{EP} /an	682 € TTC⁽¹⁾
Eau chaude sanitaire	2 674 kWh _{EF} /an	2 674 kWh _{EP} /an	128 € TTC⁽¹⁾
Refroidissement	0 kWh _{EF} /an	0 kWh _{EP} /an	0 € TTC⁽¹⁾
Consommation d'énergie pour les usages recensés	19 301 kWh _{EF} /an	19 301 kWh _{EP} /an	935 € TTC⁽²⁾

(1) : Hors abonnements, (2) : Abonnements inclus

Consommation énergétique (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Emission des gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
Consommation conventionnelle : 155 kWh _{EP} /m ² .an	Estimation des émissions : 27 kg éqCO ₂ /m ² .an
 <p>Logement économe</p> <p>Logement</p> <p>155 kWh_{EP}/m².an</p> <p>Logement énergivore</p>	 <p>Faible émission de GES</p> <p>Logement</p> <p>27 kg éqCO₂/m².an</p> <p>Forte émission de GES</p>

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Toiture : Plafond : Combles aménagés, isolé laine de roche	Système : Chaudière gaz installée après 2000 avec progr. Système bois	Système : Chaudière gaz >2000 sans veilleuse
Plancher bas : Plancher : Sur terre plein, dalle béton isolé Type 2 : Sur locaux non chauffés, hourdis béton isolé	Emetteurs : Plancher chauffant + radiateur avec rob. therm. Poêle à bois	Inspection > 15 ans : NON
Murs : Murs extérieurs ou enterrés : Béton banché, isolé polystyrène classique Type 2 : Parpaing creux, isolé polystyrène classique Type 3 : Ossature bois avec bardage bois, isolé laine de roche + styrodur		
Menuiserie : Fenêtres et portes-fenêtres : Bois, DV Argon 4/16/4, Avec volet Type 2 : Bois, DV Argon 4/16/4, Sans volet Type 3 : Bois, DV Argon 4/18/4, Avec volet		
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	42 kWh _{EP} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :	Aucune installation	

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires

thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produites par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
 - Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
 - Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
 - Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
 - Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- ### Eau chaude sanitaire
- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
 - Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...)

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Recommandation d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques travaux d'amélioration visant à réduire les consommations d'énergies du lot loué.

Mesures d'amélioration	Commentaires
ECS solaire individuelle	Installation d'un système solaire individuel pour l'eau chaude sanitaire. Vérifier périodiquement le fonctionnement de la régulation solaire, des circulateurs,... Réaliser en entretien régulier des surfaces vitrées des capteurs solaires. Un système solaire peut vous faire bénéficier d'un crédit d'impôt.

Commentaires :
NEANT

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.equipement.gouv.fr



N° dossier : C7005499 / n° certificat : ODI/DPE/07005499

Monsieur Dominik ANTIC
2, rue de Vercun
94520 MANDRES LES ROSES

Affaire suivie par : Anaïs JACQUEMIN
Téléphone : 01.46.11.28.06
E-mail : anaïs.jacquemin@afnor.org

Bagneux, le 15/06/2008

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser votre certificat de compétences pour l'année 2008-2009.

Nous vous rappelons que votre certification est valable du « 30/10/2007 » au « 29/10/2012 », soit 5 ans sous réserve des résultats du maintien de votre certification.

Nous vous informons qu'un nouveau certificat vous est délivré chaque année après règlement des frais afférents.

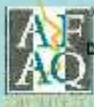
La charte graphique est téléchargeable sur le site Internet : www.afaqcompetences.org

Vous voudrez bien nous faire connaître tout changement de coordonnées.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Anaïs JACQUEMIN

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES



Opérateur Technique de Diagnostic Immobilier
DPE
Diagnostic de performance énergétique

Nom : ANTIC
Prénom : Dominik
N° : ODI/DPE/07005499
Délivré le : 30/10/2008
Expire le : 29/10/2009

Le titulaire démontre la compétence requise et est certifié par AFNOR Certification. Il est autorisé à exercer ses activités professionnelles pendant toute la période de validité de son certificat de compétences dans le cadre de son activité professionnelle.

AFNOR Certification est certifiée par le Comité Français de Normalisation (Cofrac) pour la certification de personnes exerçant des activités professionnelles.

AFNOR Certification

Signature du Titulaire

AFNOR Certification
11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France
T. +33 (0)1 46 11 37 88 - F. +33 (0)1 46 11 37 90
SAS au capital de 18 137 000 € - 475 076 002 RCS Belgium - www.afnor.org

1. Séparer la partie droite
2. Découper l'ensemble
3. Coller votre photo dans la fenêtre prévue à cet effet
4. Plier en deux puis coller les deux parties l'une sur l'autre
5. Sceller votre certificat avec un scotch à colle dans la partie prévue à cet effet

AFNOR Certification
11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 46 11 37 88 - F. +33 (0)1 46 11 37 90
SAS au capital de 18 137 000 € - 475 076 002 RCS Belgium - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION